



Conseil d'établissement 2018-2019
Mercredi 17 octobre 2018
à 18h15, au salon du personnel

ORDRE DU JOUR

1. Prise des présences et vérification du quorum
2. Présentation des membres.....5 minutes
3. Questions du public5 minutes
4. Adoption de l'ordre du jour.....5 minutes
5. Élections et nominations – CÉ 2018-2019.....10 minutes
 - 5.1. Élections des officiers (président, v-p, trésorier et secrétaire)
 - 5.2. Nominations des membres de la communauté
 - 5.3. Dénonciation d'intérêts (LIP 70)
 - 5.4. Gardien/ne du temps
6. Lecture et adoption procès-verbaux : 18 juin et 13 septembre 2018.....5 minutes
7. Suivi aux procès-verbaux5 minutes
8. Adoption du calendrier des rencontres CÉ 2018-2019..... 5 minutes
9. Adoption des Règles de régie interne du CÉ..... 5 minutes
10. Adoption du budget de fonctionnement du CÉ.....5 minutes
11. Approbation des activités intégrées et sorties éducatives 2018-2019..... 10 minutes
12. Approbation d'utilisation des locaux pour activités..... 10 minutes
13. Rapports et informations.....25 minutes
 - 13.1. Comité régional des parents (CRPRN)
 - 13.2. Comité des parents bénévoles
 - 13.3. Fondation St-Clément (lancement campagne 2018-2019 et objectifs)
 - 13.4. Service de garde
 - 13.5. Direction
14. Rapports des comités spéciaux
 - 14.1. Stationnement et sécurité autour de l'école.....5 minutes
 - 14.2. Ma cour, un monde de plaisir.....5 minutes
 - 14.3. Technologies éducatives.....

14.4 Programme d'anglais du MEES.....

15. Varia5 minutes

Correspondance reçue

16. Levée de la séance

Heure de levée prévue : 20h15

Conseil d'établissement 2018-2019
Mercredi 17 octobre 2018 à 18h15, au salon du personnel

PROCÈS-VERBAL

Rôle	Nom	Présent	Absent
Présidente	Victoria Cohene	X	
Vice-Présidente	Karine Barrette	X	
Trésorier	Stefan Martin	X	
Secrétaire	Caroline Decaluwe		x
Déléguée CRPRN	Tania Naim	x	
Enseignants	Émanuelle Afonso-Huot	x	
	Ariane Cavalli	x	
	Roula Bou Chahla	x	
	Isabelle Champagne	x	
Personnel de soutien	Geneviève Gauthier	x	
Membres de la communauté	Claudie Vigneault, présidente APMR	X arrivée à 18h30	
Direction	Nathalie Houle	x	
	Marie-Ève Lamothe	x	

1. Prise des présences et vérification du quorum

Mme Nathalie Houle souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 18h15 après vérification du quorum.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée. Vu l'absence de Mme Caroline Decaluwe, Mme Karine Barrette agit à titre de Secrétaire de la présente séance. Mme Claudie Vigneault a joint la rencontre à 18h30.

2. Présentation des membres

Mme Houle présente les objectifs du CÉ, de la rencontre de ce soir et fait un rapide tour de table des personnes présentes à la réunion.

3. Questions du public

Aucun membre du public n'est présent à cette rencontre.

4. Adoption de l'ordre du jour

Mme Cohene souhaite ajouter l'item Correspondance reçue à la section 15. Varia.

Résolution 01-CE-2018-2019 L'adoption de l'ordre du jour, avec la modification de Mme Victoria Cohene, est

proposée par : Mme Roula Bou Chahla,

appuyée par : Mme Tania Naim,

adoptée à l'unanimité.

5. Élections et nominations – CÉ 2018-2019

Mme Houle explique la procédure d'élection proposée ainsi que le déroulement.

5.1. Élections des officiers (président, v-p, trésorier et secrétaire)

Les membres suivants sont élus : Mme Victoria Cohene est élue au poste de Présidente, Mme Karine Barrette est élue au poste de Vice-présidente, M. Stefan Martin est élu au poste de Trésorier et Mme Caroline Decaluwe est élue au poste de Secrétaire.

5.2. Nominations des membres de la communauté

À la demande de Mme Cohene, Mme Houle avait acheminé à l'ensemble des parents de l'ESCO un courriel invitant les personnes intéressées à déposer leur candidature à titre de membre de la communauté. Mme Cohene présente les sept candidatures reçues : Sophie Séguin, Chantal Goffoz, Valérie Pelletier, Malik Khemdan, Danièle Harrison, Mindy Lamer et Claudie Vigneault. Parmi celles-ci, plusieurs provenaient de parents souhaitant s'investir à l'école, mais ne présentant pas d'autre participation communautaire. Or la CSMB exige de connaître l'implication communautaire de chacun des membres de la communauté nommés.

Après discussion entre les membres du CÉ sur les candidatures soumises, Mme Claudie Vigneault et Mme Sophie Séguin ont été élues à la majorité lors d'un vote durant lequel Mme Vigneault a quitté la salle.

Il est entendu que tous les candidats non retenus recevront une communication du CÉ.

5.3. Dénonciation d'intérêts (LIP 70)

Mme Houle explique la nécessité pour tous les membres du CÉ de déclarer tout conflit d'intérêts potentiel en début d'année en remplissant au besoin la dénonciation d'intérêts (LIP 70).

Mme Naim présente une situation qui ne constitue pas un conflit d'intérêt mais qu'elle souhaitait exposer aux membres par souci de transparence. Il est entendu que Mme Naim consignera cette situation dans un document qui sera soumis au CÉ à des fins de référence.

5.4. Gardien/ne du temps

Mme Bou Chahla est choisie à titre de gardienne du temps des réunions du CÉ pour l'année 2018-2019.

6. Lecture et adoption procès-verbaux : 18 juin et 13 septembre 2018

Dans le procès-verbal du 18 juin 2018, il est demandé que la deuxième ligne de la deuxième page se lise "Puisque nous serons" plutôt que "Puisque nous seront". Aucun autre commentaire n'est reçu.

Résolution 02-CE-2018-2019 L'adoption du procès-verbal du 18 juin 2018 corrigé est proposée par : Mme Naim,
appuyée par : Mme Cohene,
adoptée à l'unanimité.

L'adoption du procès-verbal du 13 septembre 2018 s'effectuera quant à elle soit par courriel ou encore lors de la prochaine séance du CÉ.

7. Suivi aux procès-verbaux

Pour faire suite au point 2 du procès-verbal du 18 juin 2018, la direction a appris au début du mois de septembre 2018 que de petites subventions seraient versées par la CSMB pour les activités intégrées et sorties éducatives. Ce sujet sera abordé plus en détail lors du point 11 de la présente séance.

8. Adoption du calendrier des rencontres CÉ 2018-2019

Mme Cohene présente aux membres du CÉ le calendrier des rencontres pour l'année 2018-2019. Les rencontres auront dorénavant lieu à 18h15.

Résolution 03-CE-2018-2019 proposée par : Mme Bou Chahla,
appuyée par : M. Martin,
adoptée à l'unanimité.

9. Adoption des Règles de régie interne du CÉ

Avant la présente séance du CÉ, un document rappelant les règles de régie interne du comité a été distribué aux membres.

Les règles sont reconduites pour l'année 2018-2019.

Résolution 04-CE-2018-2019 proposée par : Mme Afonso-Huot,
appuyée par : Mme Champagne,
adoptée à l'unanimité.

10. Adoption du budget de fonctionnement du CÉ

Le budget de fonctionnement alloué pour l'année 2018-2019 au CÉ est de 375\$. Un membre précise qu'il n'est pas permis de redonner la somme à l'école, si le CÉ avait choisi de ne pas utiliser l'argent. Ce budget étant dépensé à la discrétion des membres du CÉ, ces derniers décident d'adopter un fonctionnement similaire à celui de l'année dernière. Le budget sera donc utilisé pour l'achat de breuvages et de nourriture pour les rencontres des membres.

Résolution 05-CE-2018-2019 proposée par : Mme Barrette,
appuyée par : Mme Cavalli,
adoptée à l'unanimité.

11. Approbation des activités intégrées et sorties éducatives 2017-2018

Mme Houle présente les activités intégrées/sorties éducatives soumises et les coûts associés selon les différents niveaux. Pour cette dépense, la contribution de la CSMB s'élève à 29.52\$ par enfant inscrit à l'ESCO. Suite au récent jugement, les modalités selon lesquelles les parents peuvent être sollicités financièrement sont très limitées. Les parents ne peuvent recevoir de facture pour des activités associées au programme éducatif. Cela devient possible dans le cadre d'activités ludiques, telles les fêtes de fin d'année. Dans cette optique, un membre demande que l'on analyse à nouveau les activités/sorties proposées afin de déterminer la catégorie à laquelle elles appartiennent.

Selon ces nouveaux paramètres, il est impossible de prédire si tous les projets souhaités pourront être réalisés. La Fondation Saint-Clément a fait de la préservation de ces activités et sorties son projet principal cette année et aidera donc grandement à leur financement. Advenant le cas où l'ensemble des apports financiers ne permettraient de couvrir l'ensemble des coûts prévus, les enseignants auraient alors à identifier les activités/sorties à annuler.

Mme Champagne indique qu'une correction s'impose dans le tableau de la troisième année, puisque le coût total est inférieur à 80\$ par enfant. Les coûts de la première activité au tableau apparaîtront également à 10\$ par enfant, plutôt que les 13\$ indiqués au document actuel.

Quant au choix des activités, certains membres soulignent les bienfaits du yoga, malgré le coût plus élevé de l'activité soulevé par un membre, notamment sur la conscience globale, l'autocontrôle et l'anxiété. Mme Houle mentionne également qu'une animation littéraire

présentée par Mme Hélène Chagnon, offerte à tous les niveaux et permettant de développer tant le goût de la lecture que l'empathie, a été approuvée l'an dernier pour 2018-2019.

Une discussion entre membres est soulevée à savoir si l'on doit faire primer la gratuité des activités et s'en tenir à la subvention de la CSMB et à la Fondation, vu le caractère public de l'ESCO. Les attentes des parents sont néanmoins les mêmes en terme de variété et de qualité que par les années passées. En plus du jugement à respecter, il en ressort que la préoccupation première des membres est de ne pas pénaliser ni exclure les enfants dont les parents ne peuvent verser de contribution. Les membres s'entendent pour que ces enfants puissent eux aussi participer aux activités/sorties et qu'une mention à cet effet devra apparaître sur les communications aux parents.

Il est entendu que la sollicitation des parents pour les activités ludiques s'effectuera après la fin de la campagne de la Fondation Saint-Clément.

Il est résolu que le tableau des activités intégrées et des sorties éducatives verra le premier item de chaque niveau être désormais identifié comme ludique et qu'une fois le document mis à jour avec cette correction, la direction nous le soumettra à nouveau d'ici ce vendredi 19 octobre 16h pour une approbation par courriel.

Proposée par : Mme Bou Chahla,
Appuyée par : Mme Naim.

12. Approbation d'utilisation des locaux pour activités

Mme Houle explique que, lors du CÉ du 26 janvier 2017, il avait déjà été résolu qu'il n'y aurait pas de frais de location pour les locaux utilisés par des tuteurs issus de l'ESCO. Pour les gens provenant de l'extérieur, le tarif est de 5\$/h.

Au service de garde, plusieurs activités parascolaires occupent des locaux, notamment la zumba, l'Air en fête, le soccer, la robotique et Brick for Kids. Les deux gymnases sont également utilisés.

Proposée par : Mme Naim
Appuyée par : Mme Gauthier
Approuvée à l'unanimité.

13. Rapports et informations

13.1. Comité régional des parents (CRPRN)

Mme Naim présente un compte-rendu de la dernière rencontre du CRPRN et des futurs projets qui s'en suivent.

Mme Lyne Beauchamp, ancienne présidente du CRPRN, a quitté ses fonctions. C'est Mme Naim qui occupe désormais le poste de présidente, suite à la tenue d'un vote.

La CSMB suit attentivement le dossier du REM, notamment avec la participation de M. Marc Bisson, Coordonnateur du secteur Santé et sécurité du travail, prévention et mesures d'urgence de la CSMB. Une résolution du CRPRN a été adoptée. M. Fabrice Desormeaux, représentant de l'école Saint-Germain d'Outremont, a fait une présentation à ce sujet. Mme Naim veillera à transmettre aux membres du CÉ la lettre donnant plus d'informations sur la situation. Il s'agit d'une situation affectant également l'Académie Saint-Clément, ainsi que d'autres bassins de la CSMB. Le CRPRN soumettra une résolution à ce sujet au CCP.

Les enseignants utilisant Google Education doivent faire signer un formulaire émis par la CSMB par les parents. Le formulaire ayant été récemment mis à jour, notamment pour préciser que le prénom et nom de l'élève n'apparaîtront pas dans l'adresse courriel de l'enfant, les enseignants doivent s'assurer d'utiliser cette nouvelle version lors de leur communication avec les parents.

Un projet de changement de la structure des comités de parents sera soumis au Conseil des commissaires. Il est prévu d'éliminer les comités de parents régionaux pour n'en laisser qu'un, central, soit l'équivalent du CCP actuel. Le CRPRN en serait donc possiblement à sa dernière année.

13.2. Comité des parents bénévoles

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

13.3. Fondation St-Clément (lancement campagne 2018-2019 et objectifs)

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

13.4. Service de garde

Mme Geneviève Gauthier explique que le début d'année scolaire est très occupé pour le service de garde avec près de 600 élèves le midi et environ 350 élèves après l'école. Plusieurs activités sont à l'horaire.

Le calendrier des sorties pédagogiques a été acheminé au préalable aux membres du CÉ. Mme Gauthier rappelle que plusieurs informations importantes relatives au service de garde et aux journées pédagogiques sont affichées sur le babillard situé près du service de garde.

Suite à une suggestion d'un parent, un membre demande si l'ESCO avait déjà considéré l'utilisation d'une application informatique selon laquelle le service de garde serait informé de l'arrivée imminente d'un parent pour la cueillette de son enfant afin d'en permettre une préparation plus rapide. Mme Gauthier explique que ce type d'application a fait l'objet de divers projets-pilotes qui ont rencontré plusieurs difficultés et un succès mitigé. La CSMB ne suggérerait pas ce type d'outils et il n'est pas prévu que l'ESCO y ait recours.

En vue de la planification des sorties lors des journées pédagogiques, plus précisément pour la sortie de glissades au Sommet Avila, Mme Cohene suggère d'inscrire dans le formulaire d'inscription soumis aux parents qu'il est fortement recommandé de fournir un casque à son enfant, et ce, même si Sommet Avila ne l'exige pas.

Les activités parascolaires semblent appréciées, en particulier la robotique qui connaît une grande popularité.

Suite à une question d'un membre à ce sujet, Mme Gauthier explique que les activités parascolaires ne débutent qu'à l'hiver pour les maternelles parce que les enfants sont plus jeunes, la journée est déjà longue pour eux et il y a un processus d'adaptation avec l'entrée à l'école.

13.5. Direction

Mme Nathalie Houle informe des divers projets et activités de l'école :

- Plan d'engagement vers la réussite ("PEVR"):

Le Plan, établi pour 2018-2022, est notamment constitué de douze cibles qui visent à permettre l'atteinte d'un taux de réussite de 89%. Il s'agit d'établir un lien avec le plan stratégique du Ministère, auquel l'ESCO doit s'arrimer. Le comité interne qui se charge du développement du Plan est formé de 3 enseignants, mais une quatrième personne pourrait s'ajouter vu le volume de travail requis. Avec ce nouveau cadre, la Convention de gestion n'existera plus.

Afin de développer un Plan qui reflète les réalités propres à chaque établissement scolaire de la CSMB, un sondage sera envoyé aux parents sur une période de dix jours, incluant deux fins de semaine. Le premier objectif est une compréhension du contexte et de la perception des parents à l'égard de l'ESCO. Comme la qualité des résultats du sondage dépend du taux de participation obtenu, il importe de faire de la publicité afin d'inciter les parents à le compléter. Mme Vigneault propose de faire un rappel à cet effet sur la page Facebook de l'Association de Parents de Mont-Royal.

Il est possible que la direction et certains enseignants mandatés aillent à la CSMB afin de compléter la démarche de réflexion. Le CÉ sera ensuite appelé à donner son point de vue sur les résultats des travaux.

- Enseignement de la sexualité :

L'enseignement de la sexualité est obligatoire et implique entre cinq et dix heures par année au primaire. Le tout devrait débuter en janvier 2019 et le contenu du matériel d'apprentissage devra être approuvé par le CÉ. Certaines informations ont été transmises aux parents et un nouvel envoi avec le programme détaillé par niveau sera acheminé par courriel.

L'approche sera inclusive et chaque enseignant offrira le matériel à sa classe, comme il a la meilleure connaissance de ses élèves et de la façon de les aborder.

Les enseignants souhaitent disposer de ressources. Mme Pascale Lemaire a conçu une plateforme pédagogique afin de les outiller et propose également de l'accompagnement ponctuel. Il y aura un porteur de dossier par niveau, qui suivra une formation plus pointue, et qui veillera à former ses collègues par la suite.

Si un parent demande une exemption, la direction de l'ESCO le rencontrera afin d'expliquer la démarche. Si la demande du parent est maintenue, il devra être référé au Secrétariat général de la CSMB.

- Comité vert :

Le projet de compostage est en développement. M. Guillaume St-Jean a déjà communiqué avec Ville Mont-Royal et on lui a promis de l'aide et des grands bacs de compostage. Pour les petits formats utiles en classe, les marraines de classe seront possiblement sollicitées. L'ESCO représentera le projet-pilote à Mont-Royal au niveau scolaire. Plusieurs écoles de Saint-Laurent ont déjà le projet en marche avec beaucoup de succès. Chaque classe dispose d'un bac et un élève des niveaux supérieurs veille à les collecter afin de les verser dans le grand réceptacle.

- Fondation :

Mme Houle salue les efforts de la Fondation qui vient de lancer sa campagne 2018-2019.

- Projet de jardin :

Donnant suite à la séance du CÉ d'octobre 2017, le projet de jardin a pris vie grâce notamment à Mme Lamothe et un parent, Mme Lara Nasser Shuraida, ainsi qu'avec la collaboration de Semis Urbains. La fermeture du jardin s'effectuera au cours de la semaine du 29 octobre 2018. D'ici là, de l'ail sera planté afin d'être récolté au printemps. Des semis seront également démarrés dans les classes au printemps 2019.

- Projets d'orthophonie et d'ergothérapie :

Des investissements seront effectués en orthophonie et en ergothérapie au niveau préscolaire.

La CSMB a procédé à l'embauche d'ergothérapeutes. À l'ESCO, l'un d'entre eux viendra une journée par semaine, soit le vendredi. Au-delà de l'observation générale des groupes, notamment quant à la posture, un appui sera fourni aux enseignants. En première année, l'ergothérapeute a déjà analysé la hauteur des bureaux des élèves. Suite à une question d'un

membre, Mme Lamothe explique que de nombreuses mesures existent déjà afin d'accommoder les élèves : pédaliers, élastiques permettant les mouvements de pieds sous les pupitres, toutous lourds, bureaux surélevés. Ces mesures sont quant à elles gérées par les éducateurs spécialisés et les psychoéducateurs.

En orthophonie, trois projets ont été discutés avec les enseignants, notamment le concept des cinq phases d'une histoire. L'approche se veut préventive, avec interventions sur le terrain, plutôt que de se limiter au décloisonnement. Cette démarche sera aussi disponible en première année.

- Envolée de papillons :

Ville Mont-Royal a invité deux classes de deuxième année à se rendre au parc Dakin afin de procéder à une envolée de papillons. Un spécialiste était présent, afin d'en apprendre davantage aux enfants sur cet animal.

- Exercice de confinement :

Un membre demande un suivi sur la question de l'exercice de confinement qui avait été soulevée l'an dernier. Mme Houle explique qu'il ne s'agit pas d'un exercice facultatif. Il importe de bien préparer les élèves, mais aussi l'équipe-école, qui devra être consultée au préalable. Il faut faire preuve d'une grande sensibilité à travers cette démarche et de procéder à une évaluation de la capacité des élèves à écouter les consignes. Selon le niveau, l'approche peut être faite sous forme de jeu. Les parents doivent être informés au préalable de la tenue prochaine d'un tel exercice. Quant aux ressources disponibles, le SPVM ainsi que M. Marc Bisson de la CSMB peuvent se déplacer et offrir leur aide lors de l'exercice.

Mme Naim demande à ce que ce sujet soit abordé de nouveau au prochain CÉ.

14. Rapports des comités spéciaux

14.1. Stationnement et sécurité autour de l'école

Mme Cohene a reçu des courriels de parents au sujet de deux préoccupations en matière de sécurité autour de l'école.

Un parent demandait le protocole en place lorsqu'un parent entre dans l'école via l'entrée principale, mais sans se diriger vers le secrétariat par la suite. La direction indique que le membre du personnel qui déverrouille à distance la porte d'entrée après avoir une observation de la caméra de surveillance a le mandat de rejoindre la personne afin de procéder à une vérification si le visiteur ne se présente pas au secrétariat. De plus, l'accent est mis sur le port de la cocarde cette année.

Dans la foulée des enjeux de sécurité de stationnement et de circulation autour de l'école, des membres y vont de différentes suggestions afin d'améliorer la situation :

- Fin de la zone réservée aux membres du personnel à 15h;
- Ouverture des deux entrées, Mitchell et Algonquin, en tout temps, qui seraient utilisées selon les niveaux, avec une flexibilité pour la fratrie;
- Stationnement du personnel sur Algonquin seulement, Mitchell étant réservée au débarcadère;
- Instauration d'un réel débarcadère avec cônes et des employés désignés pour cueillir les enfants, comme dans certaines autres écoles.

Dans tous les cas, un membre souligne la pertinence de retirer la mention 15 minutes sur les pancartes, ce qui crée de la confusion chez certains parents quant à la notion de débarcadère.

Les membres s'entendent sur le fait que la discussion doit se poursuivre lors d'une prochaine séance.

14.2. Ma cour, un monde de plaisir

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

14.3. Technologies éducatives

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

14.4. Programme d'anglais du MEES

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

15. Varia

Correspondance reçue : le sujet est reporté à une séance ultérieure.

17. Levée de la séance à 20h50

Proposée par : Mme Barrette

Appuyée par : Mme Cohene

Adoptée à l'unanimité.

Prochaine réunion :

28 novembre 2018